

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SECURITE SOCIALE

Sommaire

DOCTRINE

Daniel Boulmier : Les moyens d'agir en justice du salarié : une constante dégradation au profit de l'employeur (simple note d'humeur en marge de CE 6 avril 2006, n° 273311).

Marie-Laure Dufresne-Castets et Pascal Moussy : A propos du retour en force de la loyauté contractuelle (un flash back qui permet de remettre en cause l'autonomie du travailleur).

JURISPRUDENCE

voir notamment

L'entrave au Comité d'entreprise pour défaut de consultation lors de la modification d'une garantie collective de prévoyance.

Cour d'appel de Versailles (9^e Ch. corr.) 15 février 2006 (p. 588)

Les codes de conduite à l'épreuve des qualifications juridiques.

Tribunal de grande instance de Nanterre (Référé) 15 juillet 2005 - Note Isabelle Meyrat (p. 593)

A propos du délit de harcèlement moral (art. L 222-33-2 C. Pén.) à l'encontre des militants syndicaux et dont la preuve découle des décisions judiciaires.

Cour d'appel de Montpellier (3^e Ch. corr.) 22 août 2006 - Note Yves Saint-Jours (p. 596)

Travail de nuit et obligations familiales impérieuses.

Cour d'appel de Versailles (17^e Ch.) 24 février 2006 (p. 598)

Réduction du temps de travail et absence de maintien des salaires.

Cour de cassation (Ch. Soc.) 16 décembre 2005 - Note Stéphane Ducrocq (p. 599)

CHRONIQUES JURISPRUDENTIELLES

Droit pénal du travail : Extraits de décisions sélectionnés et commentés par **Marc Richevaux**.

Arrêts récents de la Cour de cassation résumés par **Thierry Tauran** (pp. 3 et 4 de la couverture)



Doctrine :

Les moyens d’agir en justice du salarié : une constante dégradation au profit de l’employeur (simple note d’humeur en marge de CE 6 avril 2006, n° 273311) par Daniel Boulmier , Maître de conférences à l’Université de Nancy 2	561
ANNEXE : TRIBUNAUX – Cour de cassation – Réforme de la procédure (décret 20 août 2004) – Suspension de l’exécution provisoire de droit – Atteinte à l’article 6 CEDH (non) - Représentation obligatoire – Compétence du pouvoir réglementaire – Absence de violation d’une norme supra décrétales.	
CONSEIL D’ETAT (6^e et 1^{re} ss-sect.) 6 avril 2006	572
A propos du retour en force de la loyauté contractuelle (un flash back qui permet de remettre en cause l’autonomie du travailleur) par Marie-Laure Dufresne-Castets , Avocate au Barreau de Caen, et Pascal Moussy , Chargé d’enseignement à l’Université d’Evry Val d’Essonne	573
COMITES D’ENTREPRISE – Modification d’une garantie collective de prévoyance – Défaut de consultation – Délit d’entrave (oui).	
COUR D’APPEL DE VERSAILLES (9^{eme} Ch.) 15 février 2006	588
CONSEILS DE PRUD’HOMMES – Bureau de conciliation – Pouvoirs (deux espèces) – Déroulement de carrière – Allégations de discrimination syndicale – Désignation de conseillers rapporteurs (première espèce) – Injonction de communiquer des éléments permettant la comparaison avec d’autres salariés (première et deuxième espèces).	
Première espèce : CONSEIL DE PRUD’HOMMES D’EVREUX (Bureau de conciliation - Section Industrie) 29 septembre 2004	589
Deuxième espèce : CONSEIL DE PRUD’HOMMES D’EVREUX (Bureau de conciliation - Section Industrie) 6 avril 2005	590
CONSEILS DE PRUD’HOMMES – Bureau de conciliation – Production de pièces – Refus de l’employeur – Départage – Production “spontanée”.	
CONSEIL DE PRUD’HOMMES DE BOBIGNY (Bureau de Conciliation - Départage) 11 octobre 2005 .	592
FORMATION PROFESSIONNELLE – Action de formation préalable à l’embauche (AFPE) – Période d’essai à l’issue de la formation réalisée partiellement ou totalement en entreprise (non).	
CONSEIL DE PRUD’HOMMES D’AVIGNON (Référé) 13 juin 2005	592
LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX – Code de conduite – Incidences disciplinaires potentielles – Obligation de respecter l’article L. 122-39 CT – A défaut, trouble manifestement illicite justifiant une suspension de la mise en œuvre.	
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE (Référé) 15 juillet 2005	593
Note Isabelle Meyrat	595
SYNDICATS PROFESSIONNELS – Harcèlement judiciaire – Accusation d’avoir menacé un huissier lors d’un conflit collectif – Appel de la relaxe par le Parquet – Confirmation de la relaxe.	
COUR D’APPEL DE MONTPELLIER (3^e Ch. corr.) 22 août 2006	596
Note Yves Saint-Jours , Professeur émérite à Université de Perpignan	597

TEMPS DE TRAVAIL – Contrat de travail – Clause spécifique – Salarié effectuant du gardiennage – Travail de nuit – Incompatibilité avec des obligations familiales impérieuses. COUR D'APPEL DE VERSAILLES (17^{eme} Ch.) 24 février 2006	598
TEMPS DE TRAVAIL – Durée collective – Réduction – Mesures d'accompagnement – Maintien du salaire au bénéfice des salariés – Exclusion. COUR DE CASSATION (Ch. soc.) 16 décembre 2005	599
Note Stéphane Ducrocq	600
DROIT PÉNAL DU TRAVAIL (extraits de décisions sélectionnés et commentés par Marc Richevaux) :	
DURÉE DU TRAVAIL – Repos hebdomadaire dominical – Vidéo – Dérogation (oui) – Premier mai – Dérogation (non) – Infraction constituée. COUR DE CASSATION (Ch. Crim.) 14 mars 2006	601
HYGIENE ET SECURITE – Homicide involontaire – Non-respect des mesures de prévention contre les risques de chutes – Responsabilité de la personne morale – Infraction commise par un de ses organes – Mention de l'identité de celui-ci (non) – Affichage de la décision – Limites. COUR DE CASSATION (Ch. Crim.) 20 juin 2006	602
TRAVAIL DISSIMULE – Procédure – Locaux professionnels – Domicile – Définitions. COUR DE CASSATION (Ch. Crim.) 8 décembre 2005	605

RPDS 739 - Novembre 2006



Au sommaire : **DOSSIER SPECIAL :**

Les entreprises en difficulté (deuxième partie)

- LA GARANTIE DES CRÉANCES SALARIALES.
- LES LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES À L'OCCASION DES PROCÉDURES COLLECTIVES.

L'actualité juridique (sommaires de jurisprudence et de législation).

Pour les lecteurs non abonnés à la RPDS, ce numéro peut être commandé à :

NSA La Vie Ouvrière, BP 88, 27190 Conches en Ouche

Prix du numéro : **6,20 € (+ forfait de 3 € par envoi)**. Abonnement : **65 € par an**
à **NSA La Vie Ouvrière, BP n° 50119, 92244 Malakoff cedex.**

Commandes et abonnement en ligne sur notre site Internet www.librairie-nvo.com